

Des représentants des gouvernements du Canada, des États-Unis, de la Saskatchewan et du Montana se sont rencontrés à Regina le 15 avril 1975 dans le but d'échanger des renseignements et des opinions sur la proposition soumise par la Saskatchewan Power Corporation en vue de la construction d'une centrale thermique près de Coronach, en Saskatchewan. La rencontre faisait suite à un récent échange de notes entre les gouvernements canadien et américain, dans lesquelles les États-Unis exprimaient leur inquiétude au sujet des effets que le projet risquait d'avoir aux États-Unis et où le Canada donnait l'assurance qu'il remplirait ses obligations aux termes du Traité sur les eaux limitrophes et où il accédait à la demande des États-Unis voulant qu'une rencontre ait lieu pour analyser les incidences outre-frontière du projet. Au cours de la rencontre, les représentants canadiens ont réitéré les assurances données par le Canada dans sa note du 13 février 1975 et ont précisé l'origine, l'ampleur et les incidences prévues du projet. Ils ont également souligné que, d'après leur analyse du projet, celui-ci ne viendrait pas en contradiction avec les obligations du Canada aux termes du Traité sur les eaux limitrophes, et ils ont expliqué la procédure à suivre pour l'obtention d'un permis au Canada en vertu de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux. Ils ont ensuite exposé les conditions rattachées au permis du gouvernement de la Saskatchewan et ont indiqué les conditions dont serait assorti le permis fédéral de façon à s'assurer que le Canada remplisse ses obligations aux termes du Traité.

Les représentants américains ont exprimé leur inquiétude au sujet des incidences éventuelles du projet outre-frontière et à l'égard du fait que le projet se poursuit bien que toutes les études sur l'environnement ne soient pas